

28 septembre 1755. — Ratification de contrats et arrangements entre les héritiers de Jean Manche, vivant, md corroyer à Compiègne.

13 décembre 1785. — Vente d'une maison à Compiègne, rue des Lombards ou du Plat-d'Étain.

22 décembre 1791. — Quittance de paiement de cette maison.

Du 16 germinal an 3 au 15 septembre 1840. — 11 pièces. Ventes et locations de maisons sises à Compiègne, rue des Anges (maisons Soucange de Noreuil et de Canlers).

16 nivôse an 10. — Désistement pour cause et moyens de nullité de surenchère sur une maison sise à Compiègne, sur la Pannetière de Saint-Corneille.

Répertoire manuscrit de M. Desmarest, des titres et matières des travaux de la Société concernant la ville de Compiègne et autres études, de la fondation de la Société historique à l'année 1910.

#### De M. L'OURSON

Le document offert à la Société Historique par M. L'Ourson concerne la commune d'Ollezy (Aisne).

C'est un volume composé de 387 feuillets (774 pages) dont malheureusement les premiers sont en assez mauvais état. Il forme une histoire d'Ollezy de 1700 à 1777.

La Société remercie MM. Riche et L'Ourson de leur contribution à l'enrichissement de nos archives.

\*\*\*

#### CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

M. Jacques Philippot signale dans la « Revue belge d'archéologie et d'histoire de l'an 1939, tome IX, fascicule 3, une analyse, faite par M. Paul Rolland, de l'ouvrage de Sander Pierron : « *Histoire illustrée de la forêt de Soigne* ». Ce bel et important ouvrage serait consulté avec profit par ceux de nos confrères qui voudraient écrire une histoire de notre forêt de Compiègne.

\*\*\*

#### COMMUNICATIONS

M. MESTRE

*Concordat au sujet de la cure de Montigny-Lengrain,  
le 4 janvier 1692*

C'est un document trouvé récemment dans une vieille maison. Bien qu'en mauvais état, M. Mestre l'a reconstitué patiemment. Par cet accord, Messire Pierre Lebel s'engage à donner toutes procurations nécessaires pour résigner en cour de Rome la cure dont il est pourvu depuis 45 ans, en faveur de Messire Jacques Samson Athenas, prêtre cha-

noine de l'église cathédrale Saint-Gervais de Soissons. Cette cession est faite moyennant une rente de 600 livres. De son côté, M<sup>e</sup> Samson Athenas s'engage à résigner son canonicat de Soissons en faveur de Messire Charles Lourson, prêtre curé de Martimont, et à payer la rente stipulée.

Ce document est donc une nouvelle « pièce justificative » à l'histoire de Montigny-Lengrain publiée par M. l'abbé Saincir dans le bulletin de la Société.

M. HÉMERY

*En marge de la Révolution*

Notre collègue analyse un important document de l'époque révolutionnaire, concernant les mesures à prendre par le régisseur de la terre du marquisat de Monchy, afin de garantir son possesseur Louis-Antoine de Gramont, duc de Lesparé, contre les effets des décrets financiers votés par l'Assemblée constituante, sans surcharger outre mesure les fermiers de cette terre du poids des nouveaux impôts.

La suppression des dîmes, champarts, lods et autres profits nés de l'ancien régime creusait en effet un trou si considérable dans les revenus de la terre de Monchy, qu'il est décidé de ne plus entretenir les bâtiments de la ferme de Vignemont, tenue de longue date par la famille Badin; les terres en seront partagées et louées à plusieurs des enfants Badin.

Le document fait remarquer que les terres louées sans bâtiments à plusieurs laboureurs rapportent plus qu'une grande ferme, louée à un seul, dont le propriétaire doit entretenir les bâtiments. De plus cette pratique fait vivre nombre de petits laboureurs au lieu d'un seul dont tous les habitants d'un village ne sont plus que les mercenaires.

Mais pour le duc de Lesparé le résultat sera dans doute le même, car, si son notaire touche bien les revenus des terres « on n'a encore vu aucun compte de sa façon depuis qu'il est à Monchy ».

M. Jacques PHILIPPOT

*A propos de Morienvall*

Au cours d'une excursion faite dans notre région par la Société française d'archéologie, le 13 mars 1939, et à laquelle prenait part notre confrère, M. Charles Ricôme, architecte chargé de l'entretien de Morienvall, a attiré l'attention des visiteurs sur le problème posé par le déambulatoire ajouté à cette église au XII<sup>e</sup> siècle.

Pour M. Lefèvre-Pontalis, cette adjonction avait pour but de faciliter la circulation des foules, qui venaient à Morienvall, vénérer les reliques de saint Annobert.

Mais M. Charles Ricôme, considérant l'étroitesse de ce déambulatoire et son manque de communication directe avec le transept, rejette cette opinion. Pour lui, sa fonction,